Règlement de la bourse

Accès à la salle de la Trèche Sanvignes

Accès par la route centre Europe Atlantique (RCEA) en venant de Chalon sur Saône sortir à l'échangeur n° 13 puis direction Sanvignes les Mines et si vous arrivez par Paray le Monial, sortir à l'échangeur n°15 puis direction Sanvignes.

A partir de ces deux échangeurs suivre le fléchage « SAN ASA ».

1 – Sont admis à la vente ou à l'exposition, tout ce qui touche à l'image neuf ou occasion ou de collection, le matériel photo argentique ou numérique, cinéma, vidéo, livres, revues, affiches etc…

2 – Les transactions se feront de gré à gré et n'impliquent en aucun cas l'intervention des organisateurs en cas de litiges.

3 – La réservation se fait exclusivement par courrier à l'adresse suivante : Photo club SAN ASA Pierre LABORDE, 6 rue du capitaine Priet 71300 Montceau les Mines avec paiement inclus à l'ordre de : photo club SAN ASA Sanvignes

4 – Une confirmation de réservation sera envoyée par courrier ou mail.

5 – La date limite d'inscription est le 2 juin 2022. Les exposants qui se présenteraient le matin même de la bourse sans réservation s'exposent à un refus d'accès si la place manque.

6 – Le placement des exposants sera effectué par les organisateurs en fonction de l'ordre de réservation et dans la limite des places disponibles.

7 – Les chèques de la réservation ne seront encaissés qu'après la manifestation.

8 – Les tables fournies mesurent 1,80 m par environ 0,80 m. Le prix unitaire est fixé à 15€ pour les particuliers et de 30€ pour les professionnels.

9 – La bourse est ouverte au public de 9h30 à 18h00. L'accueil des exposants se fera à partir de **7h00** et les stands devront être installés au plus tard à 9h00. Le remballage ne pourra s'effectuer avant 18h00.

10 – L'accès à la salle se fait de plein pied, le parking est sur place, une partie sera réservée aux exposants.

11 – Les participants s'engagent à respecter les lieux et à n'occasionner aucun dégât aux installations. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les dégâts, dégradations, vols, chèques volés ou impayés ou autres déboires occasionnés par le public.

12 – L'usage de la sonorisation est réservé exclusivement aux organisateurs et aucune autre sonorisation n'est autorisée.

13 – **Chaque exposant s'engage à restituer son emplacement propre au moment du départ**. Des sacs poubelles pourront être distribués à cet effet et doivent être déposés, après usage, aux différents points poubelles du site.

14 – Les œuvres exposées et le matériel associé sont sous l'entière responsabilité des exposants. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'incident ou de vol.

15 – L'organisateur se réserve le droit d'admission, d'exclusion, l'attribution ou le refus d'inscription, sans appel et sans être tenu de motiver sa décision.

16 – La participation à cette bourse entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'organisation s'engage dans la mesure du possible à faciliter le travail des exposants.

17 – Une buvette avec petite restauration est prévue, ainsi qu'un plateau repas comprenant entrée, plat, dessert, boisson et café est proposé sur réservation au prix de 12€.

18 – Si à la date de la manifestation les mesures sanitaires sont toujours en vigueur, il faudra respecter les gestes barrières ainsi que le port du masque en intérieur et également présenter un pass vaccinal valide.